

# BULLETIN MUNICIPAL CAPITAL

**SALABERRY-DE-VALLEYFIELD**

## LA RENTRÉE DU BON PIED

Partageons la voie!

### ÉLECTRICITÉ - 1<sup>RE</sup> CAUSE D'INCENDIE

Sécurité

### LES NÉMATODES - POUR CONTRÔLER LES VERS BLANCS

Environnement

### PASSEZ EN MODE HIVER

Urbanisme

### + SORTIES BLOC-NOTES



AOÛT  
2013

# LA SÉCURITÉ AVANT TOUT!

Les événements du Lac-Mégantic nous ont tous interpellés, inquiétés et nous ont fait nous questionner sur les dangers que peut occasionner le transport de matières sur notre territoire.

Ici, chez nous, notre territoire est traversé par deux importants réseaux ferroviaires transcontinentaux. De nombreux produits, provenant de nos usines ou se dirigeant vers nos usines, y sont transportés et présentent des risques dont nous connaissons l'importance et que nous travaillons quotidiennement à réduire. Nous disposons d'un service expérimenté de protection incendie et les entreprises situées sur notre territoire sont dotées de plans de mesures d'urgence visant à endiguer les problèmes de manipulation de matières dangereuses lorsqu'ils surviennent.

Salaberry-de-Valleyfield est une ville industrielle, créatrice d'emplois. Plus de 19 590 personnes y travaillent, dont 5 010 dans les secteurs industriels et de la construction.

C'est pour ces raisons que l'organisation municipale travaille, en amont des problèmes, à la prévention des accidents industriels. Un comité mixte municipal-industriel (CMMI) a été constitué en 2005. Il regroupe des représentants d'entreprises en exploitation en milieux urbain et industriel, de ministères fédéraux et provinciaux, et surtout de citoyens qui mettent en commun leur expertise dans les domaines de l'analyse des risques, de la prévention et de l'intervention devant les risques d'accidents industriels majeurs pouvant survenir sur notre territoire.

Également, un comité municipal de sécurité civile travaille à la prévention des accidents et à l'organisation de la mobilisation de la population, au besoin, avec de nombreux partenaires sur le territoire.

Sans doute le transport ferroviaire est-il actuellement au cœur de vos préoccupations. Chez nous, la société ferroviaire américaine CSX est déjà à planifier le déplacement de sa voie ferroviaire principale de la rue Jacques-Cartier vers le parc industriel et portuaire Perron; ce travail sera complété à l'automne 2014. La compagnie CN a annoncé, en juin dernier, un investissement d'environ 1 G\$ destiné à améliorer la qualité de l'exploitation de ses infrastructures ferroviaires afin d'assurer une plus grande sécurité d'usage de son réseau à travers le Canada. Elle a déjà, au cours des 10 dernières années, participé à la sécurisation du corridor ferroviaire dans les quartiers Champlain et Georges-Leduc.

Tous, ensemble, travaillons à l'amélioration de nos conditions de sécurité en transport sur l'ensemble de notre territoire. Nous vous tiendrons informés des décisions et actions entreprises en ce sens.



Denis Lapointe, maire



Photo : Pierre Langevin

## CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

Robert Savard, Jean-Marc Rochon, Normand Amesse, Louise Sauvé, Denis Lapointe, Jacques Smith, Pierre-Paul Messier, Denis Laïfre et Jean-Jacques Leduc.

## À LIRE DANS CETTE ÉDITION

2 ÉDITO

3 MA VILLE DROIT DEVANT

3 La Ville...  
LA RENTRÉE DU BON PIED  
LA RENTRÉE DES FAMILLES SUR LE WEB

3 Bloc-notes

4 Environnement  
VERS BLANCS et NÉMATODES

5 Sécurité  
ÉLECTRICITÉ et INCENDIE

6 Urbanisme  
PASSEZ EN MODE HIVER

6 CAMPIVALLENSIENS

6 Nouveaux arrivants

7 SUR LE TERRAIN

7 Sorties et bons plans

8 TIRAGE

## 3. MA VILLE DROIT DEVANT



LA VILLE...

## LA RENTRÉE DU BON PIED

Sur les voies de circulation, tous les utilisateurs se doivent de respecter la réglementation et les usages. Ainsi, en plus d'entretenir notre bonne humeur sur la route, nous améliorons la sécurité de tous.

### ON PARTAGE LA VOIE!

**Cyclistes** – Vous devez vous comporter comme un automobiliste.

**Usagers de la route** – Le piéton a priorité sur l'automobiliste pour traverser la rue aux passages piétonniers, vous devez respecter ces traverses. Laissez passer!

**Quadriporteurs et triporteurs** – Vous êtes considérés comme des piétons et devez respecter les mêmes règles.

**Piétons** – Vous ne devez pas traverser la rue n'importe où! Utilisez les traverses piétonnières.

**Planches à roulettes** – Elles sont interdites sur la chaussée et autorisées sur la voie cyclable.

**Patins à roues alignées** – Ils sont interdits sur la chaussée et autorisés sur la voie cyclable.

**Trottinettes sans moteur** – Elles sont autorisées sur la chaussée et sur la voie cyclable.

**Trottinettes avec moteur** – Elles sont interdites dans les lieux publics.

## LA RENTRÉE DES FAMILLES SUR LE WEB



### LA SECTION FAMILLE

Source d'actualité locale continue et véritable mine d'information, le site Internet de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield est un outil indispensable aux familles. Une section leur est même consacrée. Retrouvez-y des renseignements relatifs aux différents cours offerts, aux activités, aux CPE et garderies, aux camps de jour, aux aides disponibles comme la Joujouthèque et la Sportothèque.

## 3. BLOC-NOTES

### SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

**TVOGECO CÂBLE 13 – 19 H**

17 septembre (télédiffusée)

1<sup>er</sup> octobre (télédiffusée)

### HORAIRE DES SERVICES MUNICIPAUX

Retour à l'horaire régulier dès le 3 septembre.  
Information : Site Internet, affichage, services

### TAXES MUNICIPALES 2013

3<sup>e</sup> versement : payable au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre

### DÉPÔTS DE MATÉRIAUX SECS ET DE RDD

275, rue Hébert

Ouvert le samedi jusqu'au 9 novembre  
9 h à 14 h

Coût : 10 \$ pour les matériaux secs

### FÊTE DU TRAVAIL – 2 SEPTEMBRE

Tous les bureaux de la Ville seront fermés le lundi 2 septembre à l'exception des services d'urgence.

**Collecte des ordures ménagères et recyclage :**  
Aucun changement

## 4. MA VILLE DROIT DEVANT



Solutions Alternatives Environnement©

## ENVIRONNEMENT VERS BLANCS...

### 6 ÉTAPES POUR LES CONTRÔLER AVEC LES NÉMATODES

Au printemps, constatant la présence de vers blancs dans votre pelouse, vous avez suivi les conseils des spécialistes et adopté de bonnes pratiques d'entretien. Maintenant, assurez-vous que les vers blancs présents seront détruits. En ayant mis en place une stratégie de contrôle naturel, vous pouvez désormais utiliser des nématodes. Ce sont des vers microscopiques sans danger pour la santé et l'environnement. Ils s'attaquent aux vers blancs pour les faire mourir. Pour être efficace, leur application doit être faite entre la mi-août et la fin du mois de septembre et une autre en octobre.

#### Étape 1 – Acheter des nématodes de qualité

Ils ont été conservés dans un frigo et leur date d'expiration n'est pas dépassée. Conservez-les aussi au frigo jusqu'à utilisation. Ils sont disponibles dans les centres de jardinage.

#### Étape 2 – Choisir le bon moment

L'application doit se faire en soirée ou en matinée, idéalement par une journée nuageuse ou sous la pluie. S'il n'a pas plu la veille de l'application, arrosez copieusement la pelouse.

#### Étape 3 – Préparer la solution

Quelques minutes avant l'utilisation, diluez le produit (poudre) dans de l'eau à la température ambiante. Si le produit arrive sous forme d'éponge, transférez les nématodes en essorant l'éponge à plusieurs reprises. Remuez le tout. Transvidez le mélange dans un arrosoir à main (petite surface) ou un distributeur d'engrais (propre et sans résidus de pesticides). N'oubliez pas de retirer le filtre à l'intérieur du réceptacle avant de le fixer au boyau d'arrosage.

#### Étape 4 – Appliquer la solution

Tout en respectant les consignes mentionnées à l'étape 2, arrosez copieusement la zone à traiter avec le mélange contenant les nématodes. Remuez constamment la solution pendant le traitement. Élargissez la zone traitée au-delà des surfaces abîmées au printemps.

#### Étape 5 – Faire un bon suivi

Arrosez à l'eau immédiatement après l'application. Maintenez le sol humide pendant un minimum de 10 jours suivant l'application. Pensez à vérifier auprès de la municipalité les règles d'arrosage.

#### Étape 6 – Ajuster selon la situation

Dans les zones gravement infestées, doublez la concentration du produit. Par exemple, sur une surface de 100 m<sup>2</sup>, appliquez la quantité normalement recommandée pour une surface de 200 m<sup>2</sup>. Dans les sols argileux et compacts, procédez au préalable (idéalement au printemps) à une aération du sol. Attention, dans ce type de sol, l'action des nématodes est réduite.

Source : Solutions Alternatives Environnement©

## AVIS IMPORTANT

Pour être efficaces, les nématodes doivent être utilisés en combinaison avec des pratiques culturales favorables incluant l'amélioration de la qualité du sol, un gazon dense et diversifié, une tonte de 8 à 10 cm (3 à 4 po) de hauteur, l'ajout de trèfle, etc.

## 5. MA VILLE DROIT DEVANT



### SÉCURITÉ

# ÉLECTRICITÉ, LA PREMIÈRE CAUSE DES INCENDIES AU QUÉBEC

**35 % des incendies en 2011 sont causés par une défektivité électrique : mauvais calibrage des fusibles, usure ou bris des fils, surcharge des prises de courant, etc... Attention, vous pouvez agir pour sauver vos vies!**

#### **MULTIPRISES – NE SURCHARGEZ PAS LES PRISES DE COURANT!**

- Branchez des appareils à faible consommation (ex. : lampe de table, téléviseur) et en aucun cas des appareils à forte consommation (électroménagers).
- Utilisez une multiprise pour une prise électrique, jamais plus!
- Privilégiez les barres d'alimentation homologuées avec un disjoncteur incorporé.

**FIXEZ SOLIDEMENT**  
boîtes, coffrets,  
garnitures, luminaires,  
douilles de lampe.



#### **FUSIBLES – ATTENTION AU CALIBRE**

Ancêtre du disjoncteur, le fusible protège d'une surcharge électrique et empêche le feu de prendre dans nos installations. Lors d'un remplacement, portez attention à son calibre, sa forme et ses caractéristiques pour éviter une surcharge de courant et des inconvénients très sérieux.

#### **QUEL TYPE DE FUSIBLES POUR CHAQUE APPAREIL?**

- Fusible P : pour contrer les surcharges et la chaleur : chauffe-eau, sècheuse, lave-vaisselle, plinthes chauffantes, calorifères.
- Fusible D, à action différée : pour les appareils demandant beaucoup de courant au démarrage comme le réfrigérateur, le congélateur et le climatiseur.
- Fusible de 15 ampères : pour les circuits d'éclairage et les prises de courant.

#### **BOÎTES ET COUVERCLES – PROTÉGEZ DES CONTACTS**

- Intégrez les pièces nues sous tension dans un coffret approuvé.
- Faites les joints dans une boîte adaptée.
- Munissez d'un couvercle approprié les boîtes de sortie, d'interrupteurs et de jonction.

#### **PANNEAUX ÉLECTRIQUES (DISTRIBUTION, DISJONCTEUR, COMMANDE) – ISOLEZ**

- Munissez d'une plaque de protection tout panneau électrique.
- Libérez l'espace d'au moins un mètre autour d'un panneau.

#### **CORDON D'ALIMENTATION AMOVIBLE (EXTENSION, RALLONGE)**

- Utilisez des cordons homologués CSA.
- La protection autour d'un cordon ne doit pas permettre son échauffement.
- Ne dissimulez jamais un cordon sous un tapis ou des matériaux.
- Ne fixez jamais un cordon à la structure du bâtiment de façon permanente.
- Ne passez pas un cordon au travers d'un mur, d'un plafond, d'une ouverture de porte ou d'une fenêtre, ou le coincer sous un meuble.
- Abritez les cordons d'une protection rigide adéquate dans un passage piétonnier ou d'évacuation.

## 6. MA VILLE DROIT DEVANT



### RÈGLEMENT D'URBANISME **COMMENT BIEN PASSER EN MODE HIVER?**

#### **VÉHICULE À ENTREPOSER...**

Véhicule récréatif, roulotte, caravane motorisée, remorque de camping, remorque, embarcation ou bateau peuvent être stationnés sur un terrain occupé, par un usage du groupe habitation, sur un **espace de stationnement** dans les cours **avant, latérale** et **arrière** en respectant une distance minimale de 1 mètre de toute ligne latérale ou arrière du lot. **ATTENTION, entre le 1<sup>er</sup> novembre et le 30 avril** de l'année suivante, le stationnement et l'entreposage de ces véhicules et équipements sont interdits dans les cours avant.

**Pour les lots d'angle**, le stationnement ou l'entreposage est autorisé dans la cour avant secondaire, à condition de respecter la marge avant prescrite pour la zone et pourvu que ledit équipement n'empiète pas dans la cour avant où est la façade principale.

**Pour les lots transversaux\***, le stationnement ou l'entreposage est autorisé dans la cour arrière, mais la marge avant prescrite des bâtiments principaux de la zone doit être respectée.

\*Lot sis à un double carrefour de rues et ayant plus d'une ligne avant.

#### **ABRI D'AUTO TEMPORAIRE...**

Voici les normes applicables à tout le territoire :

- Abri autorisé **du 1<sup>er</sup> novembre au 1<sup>er</sup> mai** de l'année suivante, seulement pour les habitations de 1 à 4 logements;
- Autorisé sur un espace de stationnement ou sur l'allée d'accès de cet espace, hors du triangle de visibilité (au coin d'une intersection);
- Habitations assujetties aux PIIA (zones patrimoniales) : abri autorisé seulement en cours latérale et arrière;
- L'abri doit être installé à une distance minimale de 1 m du trottoir, ou de la bordure de la rue, ou de la limite de l'asphalte, ou du fossé et à une distance minimale de 1,5 m d'une borne-fontaine;
- Les éléments de structure dudit abri doivent être en métal tubulaire démontable et l'ensemble de l'abri doit être de fabrication reconnue et brevetée, spécialement conçu à cette fin;
- Un abri ne doit pas excéder 4 m de hauteur et la superficie ne doit pas excéder 40 m<sup>2</sup> par unité de logement dans le bâtiment principal.

## 6. CAMPIVALLENSIENS

### NOUVEAUX ARRIVANTS? **C'EST VOTRE JOURNÉE D'ACCUEIL**

En ville depuis moins d'un an? Le comité d'accueil de Beauharnois-Salaberry vous invite le 15 septembre, 11 h, à une journée d'accueil **gratuite** réservée aux nouveaux résidents!

**Au programme** : Rencontres / Visite de la région en bus / Dîner sur place  
Rencontre avec des élus municipaux...

Réservez au **450 370-4390** avant le 6 septembre.





## 7. SUR LE TERRAIN

### SORTIES & BONS PLANS

#### CONCERTS

**19 sept. | Les concerts intimes**  
19 h | Édifice Raphaël-Barrette

**29 sept. | Médailleurs d'or du concours Classival**  
14 h | Chapelle des Sœurs Clarisses  
[www.classival.org](http://www.classival.org)

#### EXPOSITIONS

**8 sept. | Exposition de voitures anciennes**  
9 h à 16 h | Parc Delpha-Sauvé  
450 429-8508

**13 au 15 sept. | Expo-concours de l'Association Valédar**  
**Thème : Sur ma route...**  
12 h à 20 h (17 h, le 15 septembre)  
Club nautique  
450 264-2726 | [www.valedar.com](http://www.valedar.com)

#### FÊTES ET FESTIVALS

**27 sept. | Festival urbain**  
Skateboard, BMX, graffitis et danse  
17 h à 23 h | Parc Bellerive

**27 au 29 sept. | Les journées de la culture**  
Portes ouvertes, expositions et visites guidées  
Programmation complète au  
[www.ville.valleyfield.qc.ca](http://www.ville.valleyfield.qc.ca)

#### ACTIVITÉS FAMILIALES

**7 sept. | Pique-nique au marché public**  
11 h à 16 h | Gratuit

**13 sept. | Soirée de jeux de société**  
18 h à 19 h 45 | Bibliothèque Armand-Frappier  
Gratuit | Réservation : 450 370-4860

**21 sept. | Heure du conte pour les 3 à 7 ans**  
10 h 30 | Bibliothèque Armand-Frappier

#### MUSO

##### EXPOSITIONS

**Jusqu'en septembre | Haut-Saint-Laurent**  
**Jusqu'au 6 octobre | Collection Abran : Quand la médecine devient art**

**Jusqu'au 13 octobre | Catastrophes!**  
**Jusqu'au 17 novembre | Hydroplane, la science derrière la machine**

##### ACTIVITÉS

**31 août | Croisière « Valleyfield et son patrimoine industriel »** | 19 h

**Septembre | La grillade réinventée au MUSO**  
Atelier culinaire (horaire à confirmer)  
**20 au 22 sept. | De petits chiens bien malins aMUSOns-nous en famille**  
13 h, 14 h et 15 h

450 370-4855 | [www.lemuso.com](http://www.lemuso.com)

#### VENTE DE GARAGE EXTÉRIEURE

**31 août, 1<sup>er</sup> et 2 septembre**

#### COMPÉTITIONS

**7 et 8 sept. | Coupe du Québec de kayak d'eau vive**  
Rivière Saint-Charles  
(derrière le centre commercial)  
[www.kayakvalleyfield.org](http://www.kayakvalleyfield.org)

**17 au 19 octobre | Championnat du monde professionnel 10 danses**  
Aréna Salaberry  
Horaire : [www.ville.valleyfield.qc.ca/evenements](http://www.ville.valleyfield.qc.ca/evenements)

#### ET AUSSI...

**8 sept. | Yoga blanc en plein air**  
13 h à 16 h | Parc régional des Îles-de-Saint-Timothée | Coût : 20 \$ / Enfants 12 ans et moins : Gratuit | Info : 450 747-0415

**16 sept. | Rencontre avec l'écrivain Michel Langlois**  
Auteur de plusieurs ouvrages dont « Ce pays de rêve », une saga historique  
19 h 30 | Édifice Raphaël-Barrette  
Gratuit

**21 et 22 sept. | Berkley B1**  
Championnat canadien de pêche à l'achigan  
Lac Saint-François | Parc Delpha-Sauvé

**29 sept. | Visites guidées du Quartier Nord**  
Départ au Centre Garneau | 13 h  
Contribution volontaire | Groupe de 6 à 15 personnes : 25 \$ sur réservation  
450 370-4387  
[www.praq.weebly.com/cpaq.html](http://www.praq.weebly.com/cpaq.html)

# VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

## JE M'INFORME

### L'INFO MUNICIPALE AU BOUT DES DOIGTS... QUATRE FAÇONS D'ÊTRE BIEN INFORMÉ :

VISITEZ LE SITE INTERNET : [www.ville.valleyfield.qc.ca](http://www.ville.valleyfield.qc.ca)

ABONNEZ-VOUS À L'INFOLETTRE : [www.ville.valleyfield.qc.ca/infolettre](http://www.ville.valleyfield.qc.ca/infolettre)

ABONNEZ-VOUS À LA PAGE FACEBOOK : [www.facebook.com/valleyfield](http://www.facebook.com/valleyfield)

SUIVEZ LA VILLE SUR TWITTER : [www.twitter.com/valleyfield\\_ca](http://www.twitter.com/valleyfield_ca)

Appels d'offres et approvisionnements.....	450 370-4824	Relations avec le milieu.....	450 370-4800
Bibliothèque Armand-Frappier.....	450 370-4860	Ressources humaines.....	450 370-4805
Succursale Saint-Timothée.....	450 371-6854	SAM (inscription).....	450 370-4533
Cabinet du maire.....	450 370-4819	Sécurité incendie.....	450 370-4750
Communications.....	450 370-4875	Service récréatif et communautaire..	450 370-4390
Contentieux.....	450 370-4304	Traitement de l'eau..... (poste 4838)	450 370-4770
Cour municipale.....	450 370-4810	Travaux publics.....	450 370-4820 (animaux nuisibles, errants ou morts, bris, collecte des ordures, déneigement, environnement, et recyclage)
Développement.....	450 370-4800	Urbanisme et permis.....	450 370-4310 (construction, rénovation, piscine et abri d'auto)
Direction générale.....	450 370-4800	<b>Information générale.....</b>	<b>450 370-4300</b>
Environnement.....	450 370-4820	Sûreté du Québec (police).....	310-4141
Évaluation (taxation) et facturation.....	450 370-4333	Urgence et ambulance.....	9-1-1
Greffe.....	450 370-4304		
Ingénierie.....	450 370-4844		
Licences pour chiens et chats.....	450 377-2428		
Paiement des fournisseurs.....	450 370-4323		
Perception des taxes.....	450 370-4330		

## LORS DE SITUATION D'URGENCE MAJEURE, SYNTONISEZ LA RADIO LOCALE CKOD FM 103,1

### CRÉDITS

Coordination : Daniëlle Prieur | Rédaction : Nancy DeRepentigny / Ginette Hébert / Michel Joly / Magali Joubé / Alain Kain / Sylvie Péladeau / Julie Roch | Photos : Ville de Salaberry-de-Valleyfield sauf indication contraire

Tirage : 20 150 copies



Publié par le Service des relations avec le milieu



Imprimé avec de l'encre végétale sur du papier recyclé.

## TIRAGE



Monsieur Réal Maheu, résident du quartier Nitro, est le gagnant d'un ensemble bouteille d'eau et gobelet.

### COUPON DE PARTICIPATION

Participez! La Ville de Salaberry-de-Valleyfield est heureuse d'offrir à ses citoyens la chance de gagner un article promotionnel. Pour être admissible au concours, vous devez répondre à cette question (la réponse se trouve dans le présent bulletin) :



### Peut-on brancher des appareils à faible consommation sur une multiprise?

Réponse : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_

Déposez votre coupon de participation à un des endroits suivants : Hôtel de ville - 61, rue Sainte-Cécile ou Bibliothèque (succursale Saint-Timothée) - 4949, boul. Hébert

Date limite de participation le 18 septembre 2013 - UN SEUL COUPON PAR PERSONNE